

CALENDRIER POST-BAC 2009-2010

4 GRANDES ETAPES : *S'INFORMER *CANDIDATER *REPOUDRE *S'INSCRIRE

sur : www.admission-postbac.fr

S'INFORMER

Dès le 3 DECEMBRE 2009

Votre fils/fille peut s'informer sur les formations. Des liens avec les établissements sont actifs.

JOURNEES PORTES OUVERTES : 23 JANVIER, 27 FEVRIER, 6 MARS 2010

è 23 janvier : METROPOLE LILLOISE à Universités/IUT/écoles d'ingénieurs, de commerce et spécialisées

è 27 février : LYCEES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS à STS et CPGE

è 6 mars : HORS METROPOLE LILLOISE à Universités/IUT/écoles d'ingénieurs, de commerce et spécialisées

CANDIDATER

Du 20 JANVIER au 20 MARS 2010

Votre fils/fille doit obligatoirement candidater sur le site pour toutes les formations gérées par le portail post-bac. Il s'inscrit avec son numéro d'identifiant élève (INE) et une adresse mél valide. Le numéro d'inscription et le code confidentiel attribués dès la 1ère connexion sont à CONSERVER jusqu'au 30 septembre. Le numéro d'inscription au baccalauréat sera également demandé en cours d'inscription .

À jusqu'à 36 VŒUX POSSIBLES.

L'ordre des vœux est modifiable jusqu'au 4 juin .

ATTENTION votre fils/fille n'aura qu'UNE SEULE PROPOSITION : la mieux placée dans sa liste de vœux classés. LA HIERARCHISATION DES VŒUX est donc une étape de réflexion primordiale.

REPOUDRE

3 PHASES de proposition d'admission

À 10 juin à partir de 14 H

À 24 juin à partir de 14 H

À 15 juillet à partir de 14 H

A chaque phase, votre fils/fille disposera de 72 heures pour répondre ; à défaut il sera « démissionné » automatiquement de la procédure.

4 POSSIBILITES DE REPONSE :

À OUI DEFINITIF : « j'accepte définitivement cette proposition » .

Aucune autre proposition ne sera faite à la phase suivante

À OUI MAIS : « j'accepte la proposition mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés » .

Votre fils/fille participe alors aux phases d'admission suivantes. Attention si une proposition lui est faite sur un vœu mieux placé votre fils/fille perdra les droits sur l'ancienne proposition.

À NON MAIS : « je refuse la proposition mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés » .

Attention votre fils/fille ne pourra plus être admis dans la formation refusée même si aucune autre proposition ne lui est faite par la suite.

À DEMISSION GENERALE : « je renonce à toutes les candidatures de ma liste de vœux » . Dans ce cas, votre fils/fille ne pourra plus candidater sur « admission postbac », y compris en procédure complémentaire.

S'INSCRIRE

Après avoir répondu « OUI DEFINITIF » un message précisera les modalités et les dates d'inscription propres à chaque établissement.